

Avis d'appel à manifestation d'intérêt concurrent pour l'occupation du domaine public de la Communauté de Communes de la Dombes

La Communauté de Communes de la Dombes organise une procédure de sélection pour autoriser l'occupation temporaire de son domaine public sur le site de La Nizière - 178, route de la Nizière - 01320 Saint-Nizier-le-Désert.

1. Contexte

La Communauté de Communes de la Dombes a reçu une manifestation d'intérêt spontanée en vue de l'occupation de son domaine public pour la gestion du snack de la base de Loisirs La Nizière située à Saint-Nizier-le-Désert.

La CCD est susceptible de donner suite à cette demande d'occupation du domaine public afin de permettre le fonctionnement de ce snack en attendant la conclusion d'un contrat de DSP début 2025 et notamment durant la saison estivale 2024.

Par conséquent, et conformément aux dispositions de l'article L. 2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques, tout porteur de projet concurrent pour la gestion d'un snack intéressé par l'occupation de l'équipement concerné pourra se manifester dans les délais qui seront précisés dans l'avis d'appel à manifestation d'intérêt qui sera publié par la CCD. Cet appel à manifestation d'intérêt concurrent vaudra aussi procédure de publicité et de sélection préalable requise à l'article L. 2122-1-1 du même code.

2. Caractéristiques administratives de l'autorisation d'occupation temporaire

- **Objet** : Exploitation et maintenance d'un snack à Saint-Nizier-le-Désert.
- **Adresse** : La Nizière- 178, route de la Nizière - 01320 Saint-Nizier-le-Désert
- **Type d'autorisation** : autorisation temporaire du domaine public. Elle sera formalisée par une convention conclue entre les parties qui reprendra l'ensemble des droits et obligations de chaque partie.
- **Durée** : du 6 mai au 31 décembre 2024.

3. Délai et procédure de dépôt des candidatures

- **Type de procédure** : convention d'occupation du domaine public, conformément aux articles L. 2122-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques.
- **Date limite de réception des candidatures** : deux semaines à compter de la publication du présent avis
- **Modalités de dépôt des candidatures** : Le dossier de candidature devra être déposé à l'adresse électronique suivante : marchespublics@ccdombes.fr
- **Contenu du dossier de candidature** : Le candidat devra présenter un dossier comprenant les documents suivants :
 - Un courrier de présentation du candidat et de son intérêt à présenter ce type de projet ;
 - Des justificatifs de sa capacité économique et financière ;
 - Une note présentant l'activité du candidat sur le secteur de la restauration ;
 - Un mémoire méthodologique et technique présentant le projet dans ses différents aspects : technique, économique et organisationnel.

4. Critères de choix

La CCD procédera à une sélection selon les critères suivants :

- Cohérence de la proposition avec le site et les attentes du territoire ;
- Faisabilité économique du projet ;
- Qualité des prestations proposées ;
- Pertinence de l'organisation.

Les candidats sont informés que la CCD se réserve le droit d'entamer une négociation avec les candidats et de ne pas donner suite au projet.